



DOMPIERRE -SUR-BESBRE PERMIS JEUNES

Pourquoi passer le Permis ?

- ▶ Se déplacer.
- ▶ Accéder à l'emploi.
- ▶ Découvrir le monde.
- ▶ Lutter contre l'insécurité routière.

Cependant l'obtention du permis de conduire coûte très cher. Alors comment faire ?

La solution de la ville de Dompierre-sur-Besbre

Le bénéficiaire du dispositif s'engage par le biais d'une charte des engagements avec la Ville de Dompierre-sur-Besbre, à la réalisation de 20 heures d'activité citoyenne à caractère d'intérêt général, social ou humanitaire au sein des services communaux. Le versement de l'aide à l'auto-école ne pourra être effectif qu'une fois la totalité des heures de bénévolat effectuée.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas commencer des heures de code en vue de l'obtention de son examen théorique du permis de conduire avant dépôt de son dossier de candidature en Mairie.

Pour qui ?

- ▶ Jeunes de 18 ans jusqu'à 20 ans non-révolus.
- ▶ Être domicilié à Dompierre-sur-Besbre. (au 1^{er} janvier de l'année N).
- ▶ Ne pas avoir débuté le code ou la conduite.
- ▶ Sans condition de ressource.

Remplir un dossier de candidature à retirer à l'accueil de la Mairie ou à télécharger sur : <http://dompierre-sur-besbre.fr/>.

Que faire ?

Complète un dossier dans lequel tu expliqueras :

- ▶ Tes motivations pour l'obtention du permis de conduire.
- ▶ Tes propositions d'action ou d'activité.

**Donnant
Donnant,**

**c'est
Gagnant
Gagnant !**



La ville de
Dompierre-sur-Besbre
finance **200 €** pour ton
PERMIS DE CONDUIRE



*La priorité
c'est de le passer !*

Une aide de la ville

Où effectuer ses heures de bénévolat ?

Auto-école conventionnée :

Jusqu'à 200 € du coût global
du permis de conduire
et attribuée selon les critères suivants :

- ▶ **INSERTION** : ton parcours, ta motivation réelle, l'appréciation de ton projet de vie, la nécessité de l'obtention du permis.
- ▶ **CITOYEN** : ton engagement à t'investir dans une action citoyenne à caractère d'intérêt général, social ou humanitaire.

Encas d'obtention de cette aide, tu signeras une charte dans laquelle tu t'engageras à suivre les cours théoriques.

Avec la Ville de
Dompierre-sur-Besbre
le Permis de conduire
est **ACCESSIBLE**
à tous !!!



Tu es libre
d'effectuer tes 20 h
d'activité citoyenne à caractère
d'intérêt général, social ou
humanitaire au sein des
services communaux.

Quelques exemples :



■ Centre
Technique
Municipal



■ Accueil
de Loisirs



- ▶ **École de Conduite
Lusinoise EURL**
172 pl Bascule
03290 Dompierre-sur-Besbre
Tél. 04 70 35 26 88
Portable : 06 15 34 27 49
<http://www.auto-ecole-allier.fr/>

